

Bonjour à vous, membres de l'Alliance des associations de retraités,

Voici le numéro d'Info Alliance qui contient la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle que l'AAR tiendra le 29 mai 2019 à Drummondville. Nous vous y attendons nombreux. Nous vous demandons d'inscrire vos représentants qui participeront à l'AGA afin de nous faciliter l'organisation de celle-ci. Voici le nom et l'adresse courriel du secrétaire du conseil pour inscrire vos représentants : Ghislain Gauthier gisgo@ca.inter.net

Lors de l'AGA, vous serez informés des travaux de la Tribune des retraités dont du dépôt au Secrétariat du Conseil du Trésor, le 21 mars dernier, de pistes de solutions au problème d'appauvrissement des retraités par cinq des six associations membres de la Tribune.

Sujets traités dans cet Info Alliance :

1. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019
2. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019
3. Texte de l'article des Statuts et règlements modifié au Conseil d'administration du 27 mars 2019
4. Convocation à l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2019
5. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2019
6. Cotisations à l'AAR pour l'année 2020
7. Extraits des Statuts et Règlements de l'AAR concernant les postes électifs
8. Formulaire de mise en candidature pour un poste d'administrateur à l'AAR

1. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CONVOCATION

**Assemblée générale extraordinaire de l'Alliance des Associations de Retraités
Mercredi, le 29 mai 2019 à Drummondville à compter de 9 h 30 à
l'Hôtel Best Western Universel,
915, rue Hains, Drummondville**

Aux présidentes et présidents des associations membres,
Aux représentantes et représentants,

En tant que présidente du conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités, je vous convoque à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à l'Hôtel Best Western Universel de Drummondville le 29 mai 2019 à compter de 9 h 30. Avec cette convocation, vous recevez une copie de la modification apportée par le conseil d'administration à l'article 4.01 de ses Statuts et règlements généraux à sa réunion du 27 mars 2019. Le texte de l'ancienne réglementation ainsi que le nouveau sont joints à l'envoi.

Des membres du conseil seront présents pour vous accueillir à compter de 9 h 00.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Mireille Beaulac, présidente du conseil d'administration de l'AAR
Le 17 avril 2019

2. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019

Assemblée générale extraordinaire

**Mercredi le 29 mai 2019 à l'Hôtel Best Western,
915, rue Hains à Drummondville
à compter de 9h30**

Projet d'ordre du jour

1. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption
3. Modification de l'article 4.01 des Statuts et règlements de l'AAR
4. Ratification de la modification
5. Levée de l'Assemblée générale extraordinaire

Mireille Beaulac, présidente du conseil d'administration
Le 17 avril 2019

3. Texte de l'article des Statuts et règlements modifié au Conseil d'administration du 27 mars 2019

Modification de l'article 4.01 des Statuts et règlements de l'AAR

Ancien texte	Nouveau texte
<p data-bbox="115 653 695 695">4.01 Composition :</p> <p data-bbox="115 737 695 947">Le conseil d'administration est composé de sept (7) personnes élues à l'assemblée annuelle des membres par et parmi les représentants des associations membres en règle.</p>	<p data-bbox="699 653 1274 695">4.01 Composition :</p> <p data-bbox="699 737 1274 1031">Le conseil d'administration est composé de cinq (5) personnes élues à l'assemblée annuelle des membres par et parmi les représentants des associations membres en règle et provenant de cinq associations différentes membres de l'AAR.</p>

4. Convocation à l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2019

**Assemblée générale annuelle de l'Alliance des Associations de Retraités
Mercredi, le 29 mai 2019 à Drummondville à compter de 10 h 00 à
l'Hôtel Best Western Universel,
915, rue Hains, Drummondville**

Aux présidentes et présidents des associations membres,
Aux représentantes et représentants,

En tant que présidente du conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités, je vous convoque à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel Best Western Universel de Drummondville le 29 mai 2019 à compter de 10 h 00. Avec cette convocation, vous recevez la nouvelle grille de cotisation pour l'année 2020 adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2019.

Mireille Beaulac, présidente du conseil d'administration de l'AAR
Le 17 avril 2019

5. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2019

Assemblée générale annuelle

Mercredi le 29 mai 2019 à l'Hôtel Best Western, 915, rue Hains à Drummondville à compter de 10 h 00

Projet d'ordre du jour

1. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de l'AGA du 23 mai 2018
4. Rapport de la présidente
5. Rapport du trésorier
6. Nomination d'un examinateur
7. Cotisation
8. Planification 2019-2020
9. Rapports et informations diverses
10. Entérinement des actes administratifs du CA de l'AAR
11. Élections : 2 postes sont en élection (voir AGE)
12. Parole aux membres
13. Autres questions
14. Levée de l'assemblée

Mireille Beulac, présidente du conseil d'administration de l'AAR
Le 17 avril 2019

6. -Cotisations à l'AAR pour l'année 2020

Vous trouverez ci-dessous la grille de cotisation 2020 adoptée par le conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités à sa réunion du 27 mars 2019

Grille de calcul de la cotisation pour 2020 :

- 2 000 membres et moins 1,00\$/membre
- 2 001 à 3 500 membres 1 750\$
- 3 500 à 5 000 membres 2 000\$
- 5 000 membres et plus 2 500\$

7. Extraits des Statuts et Règlements de l'AAR concernant les postes électifs

(On peut retrouver les Statuts et règlements sur le site de l'AAR au www.alliancedesassociationsderetraites.org)

4.03 Durée des fonctions : Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été déclaré élu. Il demeure en fonction pendant deux (2) ans, jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que lui ou son successeur ait été nommé ou élu.

Chaque année, à une assemblée annuelle, la moitié des administrateurs terminent leur mandat de deux (2) ans et sont soumis à l'élection en alternance avec l'autre moitié.

4.04 Éligibilité :

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles.

4.05 Élection :

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité des votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le conseil d'administration propose une ou un président(e) d'élection qui doit être entériné par les membres lors de l'assemblée générale.

4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :

Le conseil d'administration établit les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

3. Formulaire de mise en candidature

Le formulaire de mise en candidature est joint à cet envoi.

N'oubliez pas d'inscrire vos représentants à l'AGA de 2019 de l'AAR
auprès de Ghislain Gauthier à
gisgo@ca.inter.net

Veillez noter que le repas du midi est aux frais des participants.

Mireille Beaulac, pour le conseil d'administration de l'AAR

mireille.beaulac@aprq.ca

17 avril 2019

Formulaire de mise en candidature pour les élections comme administratrice ou administrateur



ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS
AUX REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS
AVIS D'ÉLECTION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
29 MAI 2019

3 POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR
MANDAT 2019-2021

Je, soussigné, présente ma candidature à titre d'administrateur de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

NOM DU REPRÉSENTANT(E) : _____

NOM DE L'ASSOCIATION DU MEMBRE : _____

ADRESSE PERSONNELLE :

TÉL :

CELL :

COURRIEL :

(signature)

(date)

S.V.P. Retourner, s'il y a lieu, votre formulaire au président d'élection.

Ghislain Gauthier gisgo@ca.inter.net

Très important. Prière d'inscrire vos représentants à l'AGA 2019 auprès du secrétaire. Ghislain Gauthier gisgo@ca.inter.net